

# Parjointco Switzerland SA

## Résultat définitif final

de l'offre publique d'échange

de

### Parjointco Switzerland SA, Genève, Suisse

garantie par Parjointco N.V., Rotterdam, Pays-Bas

pour toutes les actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20 chacune  
en mains du public de

### Pargesa Holding SA, Genève, Suisse

Le 22 avril 2020, Parjointco Switzerland SA ("**Parjointco Switzerland**" ou l'"**Offrante**") a publié une offre publique d'échange (l'"**Offre**") pour toutes les actions au porteur de Pargesa Holding SA ("**Pargesa**") d'une valeur nominale de CHF 20 chacune (les "**Actions au porteur**") en mains du public.

Les termes qui ne sont pas définis dans cette annonce ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus de l'Offre du 22 avril 2020 (le "**Prospectus**").

Jusqu'à l'échéance du Délai Supplémentaire d'Acceptation le 26 juin 2020 à 16h00 HAEC, 35'542'903 Actions au porteur ont été présentées à l'acceptation dans le cadre de l'Offre. Cela correspond à 94.33% des 37'680'640 Actions au porteur qui faisaient l'objet de l'Offre.

En date du 26 juin 2020, l'Offrante et les personnes réputées agir de concert avec elle (tel que décrit dans la section 4.3 du Prospectus) détiennent ou sont en droit d'acquérir 74'978'688 Actions au porteur, représentant, compte tenu des 77'214'700 actions nominatives de Pargesa (les "**Actions nominatives**") détenues par Parjointco N.V., la société mère de l'Offrante, 97.37% du capital et 98.55% des droits de vote de Pargesa.

	Actions nominatives	Actions au porteur	% du capital	% des droits de vote	Taux de réussite
Participation de Parjointco Switzerland et des personnes réputées agir de concert avec elle en date du 22 avril 2020	77'214'700	39'328'383	55.39%	75.47%	N/A
Actions au porteur détenues par Pargesa comme actions de trésorerie en date du 22 avril 2020	0	233'060	0.27%	0.15%	N/A
Actions au porteur présentées à l'acceptation dans le cadre de l'Offre	N/A	35'542'903	41.85%	23.02%	94.33%
Actions au porteur détenues par Pargesa comme actions de trésorerie à l'échéance du Délai Supplémentaire d'Acceptation	0	134'785	0.16%	0.09%	N/A
Participation de Parjointco Switzerland et des personnes réputées agir de concert avec elle à l'échéance du Délai Supplémentaire d'Acceptation*	77'214'700	74'978'688	97.37%	98.55%	N/A

\* Incluant les Actions au porteur détenues par Pargesa comme actions de trésorerie et en prenant en compte la vente ou la présentation à l'acceptation de 27'383 Actions au porteur détenues au 22 avril 2020 par des personnes réputées agir de concert avec l'Offrante.

## Conditions de l'Offre

Dans le prospectus, Parjointco Switzerland a indiqué que l'Offre était soumise aux conditions suivantes:

- (a) Taux d'acceptation minimum. A l'échéance de la Période d'Offre (éventuellement prolongée), l'Offrante a reçu des déclarations d'acceptation valables pour un nombre d'Actions au porteur qui, additionné aux Actions au porteur et aux Actions nominatives détenues par l'Offrante et les personnes agissant de concert avec elle, représente au moins 90% des droits de vote de Pargesa.
- (b) Modification des statuts de GBL. L'assemblée générale extraordinaire de GBL accepte la modification des statuts de GBL relative au droit de vote double pour les actions entièrement libérées qui sont inscrites au nom du même actionnaire pendant au moins deux années sans interruption, comme le prévoit le nouveau Code belge des sociétés et des associations.
- (c) Absence d'interdiction. Aucune autorité judiciaire ou administrative n'a rendu de décision empêchant, prohibant ou qualifiant d'inadmissible l'Offre ou son exécution.

La condition (b) a été réalisée le 28 avril 2020 par l'approbation par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GBL de l'introduction du droit de vote double dans les statuts de GBL.

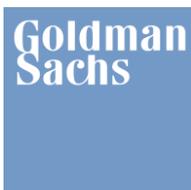
Compte tenu du nombre d'Actions au porteur ayant été présentées à l'acceptation à l'échéance de la Période d'Offre, la condition (a) a également été réalisée. Le 9 juin 2020, Parjointco Switzerland a déclaré en conséquence que l'Offre a abouti.

Tel qu'indiqué dans le Prospectus, la condition (c) valait jusqu'à la Première Date d'Exécution de l'Offre qui a eu lieu le 16 juin 2020. Aucune autorité judiciaire ou administrative n'ayant rendu, à cette date, de décision empêchant, prohibant ou qualifiant d'inadmissible l'Offre ou son exécution, la condition (c) a été réalisée. L'ensemble des conditions de l'Offre sont ainsi réalisées.

**Lieu et date:**

Genève, 2 juillet 2020

**Conseiller financier**



**Offer Manager**

